



RCS : AVIGNON
Code greffe : 8401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AVIGNON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 01760
Numéro SIREN : 807 391 479
Nom ou dénomination : DM INGENIERIE

Ce dépôt a été enregistré le 03/11/2017 sous le numéro de dépôt 13796

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2017

Désignation de l'entreprise <u>DM INGENIERIE</u>										Néant <input type="checkbox"/> *					
Adresse de l'entreprise <u>76 rue des remparts 84700 SORGUES</u>															
SIREN										8 0 7 3 9 1 4 7 9					
Durée de l'exercice en nombre de mois * <u>1 2</u>										Durée de l'exercice précédent * <u>1 2</u>					
										Exercice N clos le <u>31/12/2016</u>					
ACTIF										Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *		010		012									
		Autres *		014		016									
	Immobilisations corporelles *			028	38 800	030	12 521			26 279					
	Immobilisations financières * (1)			040	500	042				500					
Total I (5)				044	39 300	048	12 521			26 779					
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *			050		052								
		Marchandises *			060		062								
	Avances et acomptes versés sur commandes			064		066									
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068	168 790	070				168 790					
		Autres * (3)		072		074									
	Valeurs mobilières de placement			080		082									
	Disponibilités			084	14 956	086				14 956					
	Charges constatées d'avance *			092		094									
Total II				096	183 747	098			183 747						
Total général (I+II)				110	223 047	112	12 521		210 526						
PASSIF										Exercice N 1		NET			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *								120		5 000				
	Écarts de réévaluation								124						
	Réserve légale								126		500				
	Réserves réglementées *								130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)								131						
	Report à nouveau								134						
	Résultat de l'exercice								136		14 978				
	Provisions réglementées								140						
Total I								142		20 478					
Provisions pour risques et charges									154						
Total II									154						
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées								156		26 369				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours								164						
	Fournisseurs et comptes rattachés *								166		1 146				
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)								169		162 533				
Produits constatés d'avance								174							
Total III									176		190 048				
Total général (I + II + III)									180		210 526				
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195								
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182								
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184								

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

② **COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)**

DGFIP N° 2033-B-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Designation de l'entreprise		DM INGENIERIE		Néant <input type="checkbox"/> *		
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018		Exercice N clos le 13/11/2012 01/01/16		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210		
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214		
				217		218	290 521	
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222		
	Production immobilisée *					224		
	Subventions d'exploitations reçues					226		
	Autres produits					230	2 769	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	293 289
							234	
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					236	
Variation de stocks (marchandises) *						238		
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						240		
Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						242	19 405	
Autres charges externes * :		dont crédit bail :						
		- mobilier :	- immobilier :					
Impôts, taxes et versements assimilés		dont taxe professionnelle CFE et CVAE *		243	421		244	5 656
Rémunérations du personnel *						250	168 052	
Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	70 928	
Dotations aux amortissements *						254	9 700	
Dotations aux provisions					256			
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259			262	2	
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260					
Total des charges d'exploitation (II)						264	273 743	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	19 546	
CHARGES FINANCIÈRES	Produits financiers (III)	280				294	471	
	Produits exceptionnels (IV)					290		
	Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347			300	45
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348				
Impôt sur les bénéfices * (VII)					306	4 052		
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	14 978	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	14 978	314		
RÉINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318				
	Provisions non déductibles *			322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324				
	Divers *, dont intérêts excédentaires des optés-cts d'associés	247			330	12 032		
		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *		248				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999				
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997		
DÉDUCTIONS	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987		342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989				
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44. undécies)	990				
	Dont divers	ZFA (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344		350	
		Créance due au report en arrière du déficit			346			
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)				655				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfices col. 1	352	27 010	354	
				Déficit col. 2				
DÉFICITS	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356				
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :					360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfices col. 1	370	27 010	372	
				Déficit col. 2				

SAGE Experts-comptables janvier 2017

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

PREAMBULE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2016 dont le total est de 210 525,67 euros et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 14 978,03 euros, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2016 au 31/12/2016.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2015 au 31/12/2015.

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements
- Etat des provisions
- Etat des échéances des créances et des dettes

Informations et commentaires sur :

- Produits et avoirs à recevoir
- Charges à payer et avoirs à établir
- Charges et produits constatés d'avance
- Ventilation du chiffre d'affaires net

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- Résultat des 5 derniers exercices
- Liste des filiales et participations

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

1.1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 10 ans
Constructions	de 10 à 20 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

ANNEXE

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

Aux comptes annuels présentée en Euros

1.2 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

1.3 - STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti".

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.

Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes.

1.4 - CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

1.5 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),
- une des autres solutions envisagées (en diminution de l'impôt ou en produit d'exploitation).

La comptabilisation du CICE, en IFRS, est présentée suivant l'une des deux possibilités retenues par la CNCC :

- Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique, en déduction des charges de personnel auxquelles il est lié ou en « Autres produits »
- Comptabilisation en « Avantages du personnel » en déduction des frais de personnel

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants :

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- en matière d'investissement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de recherche, d'innovation (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de formation et de recrutement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de prospection de nouveaux marchés (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de transition écologique et énergétique (indiquer éventuellement un montant ou %)
- et de reconstitution de leur fonds de roulement (indiquer éventuellement un montant ou %)

1.6 - FONDS COMMERCIAL

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

(OU) Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de ... Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

Option pour l'amortissement du fonds commercial sur 10 ans (réservé aux petites entreprises définies à l'article L123-16 du code de commerce) :

Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de 10 ans conformément à l'option permise par le règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015. Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

Rappel important:

Préciser les modalités de mise en oeuvre du test de dépréciation et les modalités d'affectation à un groupe d'actif le cas échéant.

2 - CHANGEMENTS DE METHODE

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le P.C.G. 2014 homologué par arrêté du 8 septembre 2014
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce

ANNEXE

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

Aux comptes annuels présentée en Euros

3 - ETAT DES IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISE	Valeur brute des immos au début d'exo	Augmentat'	Diminutions	Valeur brute des immos à fin d'exo	Réév. légale Valeur d'orig. à fin d'exo
Fonds commercial					
Autres					
Terrains					
Constructions					
Install. tech., matériel, outill. industriels					
Install. générales, agencements divers					
Matériel de transport	38 000			38 000	
Autres immobilisations corporelles	800			800	
Immobilisations financières	500			500	
TOTAL	39 300			39 300	

4 - ETAT DES AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant des amortiss. au début d'exo	Augmentat' Dotations de l'exercice	Diminutions Amort. aff. élém. sortis	Montant des amortiss. à fin d'exo
Immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Install. techn., matériel et outillages industriels				
Install. générales, agencem., aménagem. divers				
Matériel de transport	2 613	9 500		12 113
Autres immobilisations corporelles	208	200		408
TOTAL	2 821	9 700		12 521

5 - ETAT DES PROVISIONS

NATURE DES PROVISIONS	Début exercice	Augmentat. dotations	Diminutions reprises	Fin exercice
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Autres provisions réglementées				
Provisions				
Sur immobilisations				
Sur stocks et en-cours				
Sur clients et comptes rattachés				
Autres dépréciations				
TOTAL				

6 - ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques:			
- Impôts sur les bénéfices			
- T.V.A.			
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance			
TOTAL GENERAL			
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des org. de crédits:				
- à un an maximum				
- plus d'un an				
Emprunts et dettes financières				
Fournisseurs et comptes rattachés				
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Etat et autres collectivités publiques:				
- Impôts sur les bénéfices				
- T.V.A.				
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes				
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL				
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès associés				

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

Aux comptes annuels présentée en Euros

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

<u>Nature des Indications / Périodes</u> <u>Durée de l'exercice</u>	31/12/2016 12 mois	31/12/2015 12 mois	31/12/2014 3 mois	30/09/2014 mois	30/09/2014 mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) <i>Capital social</i>	5 000	5 000	5 000		
b) <i>Nombre d'actions émises</i>					
c) <i>Nombre d'obligations convertibles en actions</i>					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) <i>Chiffre d'affaires hors taxes</i>	290 521	217 050	70 000		
b) <i>Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions</i>	28 730	23 701	11 932		
c) <i>Impôt sur les bénéfices</i>	4 052	3 343	2 242		
d) <i>Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions</i>	24 678	20 358	9 690		
e) <i>Bénéfice après impôt, amortissements & provisions</i>	14 978	17 545	9 681		
f) <i>Montants des bénéfices distribués</i>					
g) <i>Participation des salariés</i>					
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) <i>Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions</i>					
b) <i>Bénéfice après impôt, amortissements & provisions</i>					
c) <i>Dividende versé à chaque action</i>					
IV - Personnel :					
a) <i>Nombre de salariés</i>					
b) <i>Montant de la masse salariale</i>	168 052	124 134	42 232		
c) <i>Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)</i>	70 928	51 329	13 800		

Observations complémentaires

DM INGENIERIE
Société par actions simplifiée
Au capital de 5 000 euros
Siège social : 76 rue des remparts
84 700 SORGUES
807 391 479 RCS AVIGNON

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 26 juin 2017

L'an deux mille dix-sept et le vingt-six juin à dix-huit heures, les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social sur convocation faite par la gérance.

La séance est ouverte sous la présidence de **Denis DUCHENE** Président.

Après avoir déclaré qu'il possède personnellement 2500 actions

Le président constate qu'est présent :

Monsieur Julien MOLINA propriétaire de 2500 actions

TOTAL

5 000 actions

Le Président, ayant constaté que le quorum légal est atteint, déclare que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise par la loi.

Puis, il rappelle que l'ordre du jour de l'assemblée porte sur :

- Rapport de gestion du gérant sur l'activité de la société durant l'exercice clos le **31 décembre 2016**.
- Examen et approbation des comptes annuels dudit exercice ; quitus à la gérance ;
- Affectation du résultat ;
- Approbation des conventions visées à l'article L. 223-19 du code de commerce sur rapport spécial de la gérance ;
- Approbation des dépenses et charges non déductibles, conformément aux dispositions de l'article 223quater du C.G.I.,
- Pouvoirs.

Le Président dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19,
- l'inventaire, le compte de résultat, le bilan et l'annexe de l'exercice écoulé,
- le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Le Président déclare, en outre, que tous les documents prescrits par la loi ont été mis à la disposition des associés non gérants, au siège social, pendant le délai légal avant le jour de l'assemblée. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration. Le Président donne ensuite lecture du rapport de gestion établi par la gérance. Cette lecture terminée, il ouvre la discussion. Au cours de celle-ci, diverses questions et précisions sont échangées sur les différents comptes de l'exercice écoulé.

Puis, plus personne ne demandant la parole, la discussion est close et les résolutions figurant à l'ordre du jour sont mises aux voix.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion établi par la gérance, approuve le bilan et les comptes de l'exercice clos le **31 décembre 2016**, tels qu'ils lui ont été présentés, et donne à la Gérance quitus de sa gestion.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, sur proposition de la gérance, décide d'imputer Le bénéfice de l'exercice s'élevant à **quatorze mille neuf cent soixante-huit euros (14 978 €)** de la manière suivante :

- | | |
|--------------------------------|--------------|
| - Distribution de dividendes : | 14 618 euros |
| - Autres réserves : | 360 euros |

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du code de commerce, approuve les conventions qui y sont énoncées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des votants, par votes distincts auxquels les associés intéressés n'ont pas pris part.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte, conformément à l'article 223quater du Code général des Impôts, qu'il n'a été comptabilisé aucune dépense ni charge non déductible, durant l'exercice écoulé, au titre de l'article 39-4 du même code.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

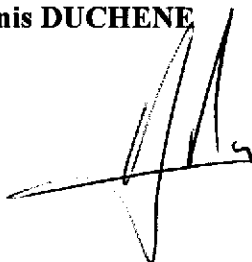
L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'effectuer les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.


L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par tous les Associés.

Denis DUCHENE



Julien MOLINA



DM INGENIERIE
Société par actions simplifiée
Au capital de 5000 euros
Siège social : 76 rue des remparts
84 700 SORGUES
807 391 479 RCS AVIGNON

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE
Sur les opérations de l'exercice clos le **31 DECEMBRE 2016**

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux dispositions légales et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le **31 décembre 2016**, ainsi que sur les comptes annuels dudit exercice soumis aujourd'hui à votre approbation. Pour votre information, nous vous avons communiqué les documents prescrits par la loi, à savoir : le bilan, le compte de résultats, l'annexe, le rapport sur la gestion et le texte des résolutions soumises à votre approbation.

PRESENTATION DES COMPTES

Nous vous précisons tout d'abord que les états financiers, qui vous sont présentés, sont conformes aux dispositions légales, notamment en ce qui concerne la présentation des comptes et les méthodes d'évaluation.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE

	31.12.16	31.12.15
Chiffre d'affaires	293 289	217 050
Charges d'exploitation	273 743	195 996
Produits d'exploitation	293 289	217 050
Résultat d'exploitation	19 546	21 054
Charges financières	471	121
Produits financiers	néant	néant
Produits exceptionnels	néant	néant
Charges exceptionnelles	45	45
Impôt sur les bénéfices	4 052	3 343
Résultat	14 978	17 545

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice de la manière suivante :

- Distribution de dividendes : 14 618 euros
- Autres réserves : 360 euros

EXERCICE EN COURS – PERSPECTIVES D'AVENIR

En ce qui concerne l'exercice en cours, l'activité des premiers mois fait apparaître un chiffre d'affaires conforme à nos prévisions.

DEPENSES ET CHARGES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

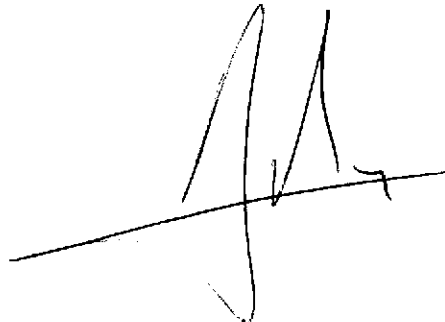
Conformément aux dispositions de l'article 223quater du Code Général des Impôts, nous vous informons que les comptes, qui vous sont présentés, ne font apparaître aucune dépense ni charge non déductible, pour l'exercice écoulé, au titre de l'article 39-4 du même Code.

CONCLUSION

Nous sommes à votre disposition pour vous fournir tous éclaircissements ou renseignements complémentaires que vous pourriez désirer. Nous espérons que les résolutions, qui vous sont proposées, recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à la gérance pour l'exercice écoulé.

Le Président

Denis DUCHENE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'D. Duchene', written over a horizontal line.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
2 boulevard limbert
BP 1063
84 097 AVIGNON

A Vedène, le 30/10/17

Objet : Dépôt des comptes clos le 31 décembre 2016

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du dépôt des comptes de la SAS DM INGENIERIE nous vous prions de trouver ci-joints les documents suivants :

- rapport de gestion
- procès verbal
- bilan et annexes comptables certifiées conforme
- Un chèque de **47.98 euros** à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce

Nous vous remercions de bien vouloir nous retourner le certificat de dépôt ainsi que la facture à l'adresse suivante :

VALEXPER SUD EST
87 avenue Pierre de Coubertin
84270 VEDENE

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.



①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2017

Désignation de l'entreprise <u>DM INGENIERIE</u>					Néant <input type="checkbox"/> *													
Adresse de l'entreprise <u>76 rue des remparts 84700 SORGUES</u>																		
SIREN <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"><tr><td>8</td><td>0</td><td>7</td><td>3</td><td>9</td><td>1</td><td>4</td><td>7</td><td>9</td></tr></table>										8	0	7	3	9	1	4	7	9
8	0	7	3	9	1	4	7	9										
Durée de l'exercice en nombre de mois * <u>1</u> <u>2</u>					Durée de l'exercice précédent * <u>1</u> <u>2</u>													
Exercice N clos le <u>31/12/2016</u>																		
ACTIF					Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3									
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012													
		Autres *	014		016													
	Immobilisations corporelles *		028	38 800	030	12 521		26 279										
	Immobilisations financières * (1)		040	500	042			500										
	Total I (5)		044	39 300	048	12 521		26 779										
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052												
		Marchandises *		060		062												
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066													
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068	168 790	070		168 790										
		Autres * (3)		072		074												
	Valeurs mobilières de placement		080		082													
	Disponibilités		084	14 956	086			14 956										
	Charges constatées d'avance *		092		094													
Total II		096	183 747	098			183 747											
Total général (I+II)		110	223 047	112	12 521		210 526											
PASSIF							Exercice N 1		NET									
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120			5 000										
	Écarts de réévaluation				124													
	Réserve légale				126			500										
	Réserves réglementées *				130													
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)				131													
	Report à nouveau				134													
	Résultat de l'exercice				136			14 978										
	Provisions réglementées				140													
Total I				142			20 478											
Total II				154														
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156			26 369										
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164													
	Fournisseurs et comptes rattachés *				166			1 146										
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)				169			162 533										
	Produits constatés d'avance				174													
Total III				176			190 048											
Total général (I + II + III)				180			210 526											
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195											
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182											
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184											

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

②

COMPTES DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉS DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Designation de l'entreprise		DM INGENIERIE		Néant <input type="checkbox"/>		
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018		Exercice clos le		
						3 11 1 212 0 1 6 1		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210		
	Production vendue	Biens	Services *	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214		
					217	218	290 521	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222		
	Production immobilisée *					224		
	Subventions d'exploitations reçues					226		
Autres produits					230	2 769		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	293 289	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234		
	Variation de stocks (marchandises) *					236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240		
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - immobilier : - mobilier :)				242	19 405	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	421	244	5 656	
	Rémunérations du personnel *					250	168 052	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	70 928	
	Dotations aux amortissements *					254	9 700	
	Dotations aux provisions					256		
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259			262	2	
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260					
Total des charges d'exploitation (II)						264	273 743	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	19 546	
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)		294	471	
Produits exceptionnels (IV)						290		
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347			300	45	
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348					
Impôt sur les bénéfices * (VII)						306	4 052	
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	14 978	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	14 978	314		
Rémintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318				
	Provisions non déductibles *			322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324				
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248	330	12 032		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249	251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999				
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997			
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987	342			
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989				
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindecies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44. undecies)	990				
	Dont divers	ZFA (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344	350		
		Créance due au report en arrière du déficit			346			
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)			655					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfices col. 1	27 010	354		
				Déficit col. 2				
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356				
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :					360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfices col. 1	27 010	372		
				Déficit col. 2				

ANNEXE

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

Aux comptes annuels présentée en Euros

PREAMBULE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2016 dont le total est de 210 525,67 euros et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 14 978,03 euros, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2016 au 31/12/2016.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2015 au 31/12/2015.

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

RÈGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements
- Etat des provisions
- Etat des échéances des créances et des dettes

Informations et commentaires sur :

- Produits et avoirs à recevoir
- Charges à payer et avoirs à établir
- Charges et produits constatés d'avance
- Ventilation du chiffre d'affaires net

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- Résultat des 5 derniers exercices
- Liste des filiales et participations

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

1.1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 10 ans
Constructions	de 10 à 20 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

1.2 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

1.3 - STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti".

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.

Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes.

1.4 - CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

1.5 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),
- une des autres solutions envisagées (en diminution de l'impôt ou en produit d'exploitation).

La comptabilisation du CICE, en IFRS, est présentée suivant l'une des deux possibilités retenues par la CNCC :

- Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique, en déduction des charges de personnel auxquelles il est lié ou en « Autres produits »
- Comptabilisation en « Avantages du personnel » en déduction des frais de personnel

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants :

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- en matière d'investissement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de recherche, d'innovation (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de formation et de recrutement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de prospection de nouveaux marchés (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de transition écologique et énergétique (indiquer éventuellement un montant ou %)
- et de reconstitution de leur fonds de roulement (indiquer éventuellement un montant ou %)

1.6 - FONDS COMMERCIAL

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

(OU) Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de ... Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

Option pour l'amortissement du fonds commercial sur 10 ans (réservé aux petites entreprises définies à l'article L123-16 du code de commerce) :

Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de 10 ans conformément à l'option permise par le règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015. Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

Rappel important:

Préciser les modalités de mise en oeuvre du test de dépréciation et les modalités d'affectation à un groupe d'actif le cas échéant.

2 - CHANGEMENTS DE METHODE

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le P.C.G. 2014 homologué par arrêté du 8 septembre 2014
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce

3 - ETAT DES IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISE	Valeur brute des immos au début d'exo	Augmentat'	Diminutions	Valeur brute des immos à fin d'exo	Réév. légale Valeur d'orig. à fin d'exo
Fonds commercial					
Autres					
Terrains					
Constructions					
Install. tech., matériel, outill. industriels					
Install. générales, agencements divers					
Matériel de transport	38 000			38 000	
Autres immobilisations corporelles	800			800	
Immobilisations financières	500			500	
TOTAL	39 300			39 300	

4 - ETAT DES AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant des amortiss. au début d'exo	Augmentat' Dotations de l'exercice	Diminutions Amort. aff. élém. sortis	Montant des amortiss. à fin d'exo
Immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Install. techn., matériel et outillages industriels				
Install. générales, agencem., aménagement. divers				
Matériel de transport	2 613	9 500		12 113
Autres immobilisations corporelles	208	200		408
TOTAL	2 821	9 700		12 521

5 - ETAT DES PROVISIONS

NATURE DES PROVISIONS	Début exercice	Augmentat. dotations	Diminutions reprises	Fin exercice
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Autres provisions règlementées				
Provisions				
Sur immobilisations				
Sur stocks et en-cours				
Sur clients et comptes rattachés				
Autres dépréciations				
TOTAL				

6 - ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques:			
- Impôts sur les bénéfices			
- T.V.A.			
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance			
TOTAL GENERAL			
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des org. de crédits:				
- à un an maximum				
- plus d'un an				
Emprunts et dettes financières				
Fournisseurs et comptes rattachés				
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Etat et autres collectivités publiques:				
- Impôts sur les bénéfices				
- T.V.A.				
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes				
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL				
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès associés				

ANNEXE

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

Aux comptes annuels présentée en Euros

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

<u>Nature des Indications / Périodes</u> <u>Durée de l'exercice</u>	31/12/2016 12 mois	31/12/2015 12 mois	31/12/2014 3 mois	30/09/2014 mois	30/09/2014 mois
<u>I - Situation financière en fin d'exercice</u>					
a) <i>Capital social</i>	5 000	5 000	5 000		
b) <i>Nombre d'actions émises</i>					
c) <i>Nombre d'obligations convertibles en actions</i>					
<u>II - Résultat global des opérations effectives</u>					
a) <i>Chiffre d'affaires hors taxes</i>	290 521	217 050	70 000		
b) <i>Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions</i>	28 730	23 701	11 932		
c) <i>Impôt sur les bénéfices</i>	4 052	3 343	2 242		
d) <i>Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions</i>	24 678	20 358	9 690		
e) <i>Bénéfice après impôt, amortissements & provisions</i>	14 978	17 545	9 681		
f) <i>Montants des bénéfices distribués</i>					
g) <i>Participation des salariés</i>					
<u>III - Résultat des opérations réduit à une seule action</u>					
a) <i>Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions</i>					
b) <i>Bénéfice après impôt, amortissements & provisions</i>					
c) <i>Dividende versé à chaque action</i>					
<u>IV - Personnel :</u>					
a) <i>Nombre de salariés</i>					
b) <i>Montant de la masse salariale</i>	168 052	124 134	42 232		
c) <i>Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)</i>	70 928	51 329	13 800		

Observations complémentaires

DM INGENIERIE
Société par actions simplifiée
Au capital de 5 000 euros
Siège social : 76 rue des remparts
84 700 SORGUES
807 391 479 RCS AVIGNON

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 26 juin 2017

L'an deux mille dix-sept et le vingt-six juin à dix-huit heures, les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social sur convocation faite par la gérance.

La séance est ouverte sous la présidence de **Denis DUCHENE** Président.

Après avoir déclaré qu'il possède personnellement 2500 actions

Le président constate qu'est présent :
Monsieur Julien MOLINA propriétaire de 2500 actions

TOTAL

5 000 actions

Le Président, ayant constaté que le quorum légal est atteint, déclare que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise par la loi.

Puis, il rappelle que l'ordre du jour de l'assemblée porte sur :

- Rapport de gestion du gérant sur l'activité de la société durant l'exercice clos le **31 décembre 2016**.
- Examen et approbation des comptes annuels dudit exercice ; quitus à la gérance ;
- Affectation du résultat ;
- Approbation des conventions visées à l'article L. 223-19 du code de commerce sur rapport spécial de la gérance ;
- Approbation des dépenses et charges non déductibles, conformément aux dispositions de l'article 223quater du C.G.I.,
- Pouvoirs.

Le Président dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19,
- l'inventaire, le compte de résultat, le bilan et l'annexe de l'exercice écoulé,
- le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Le Président déclare, en outre, que tous les documents prescrits par la loi ont été mis à la disposition des associés non gérants, au siège social, pendant le délai légal avant le jour de l'assemblée. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration. Le Président donne ensuite lecture du rapport de gestion établi par la gérance. Cette lecture terminée, il ouvre la discussion. Au cours de celle-ci, diverses questions et précisions sont échangées sur les différents comptes de l'exercice écoulé.

Puis, plus personne ne demandant la parole, la discussion est close et les résolutions figurant à l'ordre du jour sont mises aux voix.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion établi par la gérance, approuve le bilan et les comptes de l'exercice clos le **31 décembre 2016**, tels qu'ils lui ont été présentés, et donne à la Gérance quitus de sa gestion.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, sur proposition de la gérance, décide d'imputer Le bénéfice de l'exercice s'élevant à **quatorze mille neuf cent soixante-huit euros (14 978 €)** de la manière suivante :

- | | |
|--------------------------------|--------------|
| - Distribution de dividendes : | 14 618 euros |
| - Autres réserves : | 360 euros |

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du code de commerce, approuve les conventions qui y sont énoncées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des votants, par votes distincts auxquels les associés intéressés n'ont pas pris part.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte, conformément à l'article 223quater du Code général des Impôts, qu'il n'a été comptabilisé aucune dépense ni charge non déductible, durant l'exercice écoulé, au titre de l'article 39-4 du même code.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'effectuer les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

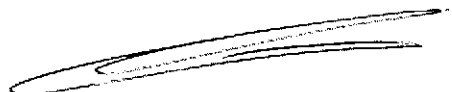
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par tous les Associés.

Denis DUCHENE



Julien MOLINA



DM INGENIERIE
Société par actions simplifiée
Au capital de 5000 euros
Siège social : 76 rue des remparts
84 700 SORGUES
807 391 479 RCS AVIGNON

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE
Sur les opérations de l'exercice clos le **31 DECEMBRE 2016**

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux dispositions légales et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le **31 décembre 2016**, ainsi que sur les comptes annuels dudit exercice soumis aujourd'hui à votre approbation. Pour votre information, nous vous avons communiqué les documents prescrits par la loi, à savoir : le bilan, le compte de résultats, l'annexe, le rapport sur la gestion et le texte des résolutions soumises à votre approbation.

PRESENTATION DES COMPTES

Nous vous précisons tout d'abord que les états financiers, qui vous sont présentés, sont conformes aux dispositions légales, notamment en ce qui concerne la présentation des comptes et les méthodes d'évaluation.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE

	31.12.16	31.12.15
Chiffre d'affaires	293 289	217 050
Charges d'exploitation	273 743	195 996
Produits d'exploitation	293 289	217 050
Résultat d'exploitation	19 546	21 054
Charges financières	471	121
Produits financiers	néant	néant
Produits exceptionnels	néant	néant
Charges exceptionnelles	45	45
Impôt sur les bénéfices	4 052	3 343
Résultat	14 978	17 545

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice de la manière suivante :

- Distribution de dividendes : 14 618 euros
- Autres réserves : 360 euros

EXERCICE EN COURS – PERSPECTIVES D'AVENIR

En ce qui concerne l'exercice en cours, l'activité des premiers mois fait apparaître un chiffre d'affaires conforme à nos prévisions.

DEPENSES ET CHARGES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223quater du Code Général des Impôts, nous vous informons que les comptes, qui vous sont présentés, ne font apparaître aucune dépense ni charge non déductible, pour l'exercice écoulé, au titre de l'article 39-4 du même Code.

CONCLUSION

Nous sommes à votre disposition pour vous fournir tous éclaircissements ou renseignements complémentaires que vous pourriez désirer. Nous espérons que les résolutions, qui vous sont proposées, recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à la gérance pour l'exercice écoulé.

Le Président

Denis DUCHENE



GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
2 boulevard limbert
BP 1063
84 097 AVIGNON

A Vedène, le 30/10/17

Objet : Dépôt des comptes clos le 31 décembre 2016

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du dépôt des comptes de la SAS DM INGENIERIE nous vous prions de trouver ci-joints les documents suivants :

- rapport de gestion
- procès verbal
- bilan et annexes comptables certifiées conforme
- Un chèque de **47.98 euros** à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce

Nous vous remercions de bien vouloir nous retourner le certificat de dépôt ainsi que la facture à l'adresse suivante :

VALEXPER SUD EST
87 avenue Pierre de Coubertin
84270 VEDENE

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

